

PROCES VERBAL

Elections des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement

Groupe Personnels AENES

Catégorie A

Scrutin du 13 mai 2019

Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'université de Poitiers ;

Vu l'arrêté du Président de l'université de Poitiers en date du 15 mars 2019 portant organisation des élections à la commission paritaire d'établissement ;

Article 1 : Examen des résultats du scrutin

	Bureau de vote central Droit et Sciences Sociales	Section de vote Présidence (vote par correspondance)	Section de vote ESPE	Section de vote FSS	Section de vote SP2MI	TOTAL
Nombre de sièges à pourvoir						2
Nombre d'électeurs inscrits	2	17	6	6	0	31
Nombre de votants	2	13	6	4	0	25
Nombre de bulletins blancs ou nuls						3
Nombre de suffrages valablement exprimés						22
Quotient électoral						11,00
Taux de participation						80,65%

Une liste a été déposée et validée ayant obtenu :

Listes	Nombre de voix	Sièges entiers	Attribution des restes à la plus forte moyenne	Total des sièges obtenus
A&I UNSA Education	22	2		2

Article 2 : Attribution des sièges

Prénom NOM	Qualité	Organisation
Nathalie BRUNET	Titulaire	A&I UNSA EDUCATION
Virginie NEVEU	Titulaire	A&I UNSA EDUCATION
Gilles SOUCHET	Suppléant	A&I UNSA EDUCATION
Eric MARCEAU	Suppléant	A&I UNSA EDUCATION

Article 3 : Proclamation des résultats

Le Président proclame élus les candidats nommés à l'article 2

Article 4 : Publication

Les résultats des scrutins sont immédiatement affichés et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers

Fait à Poitiers le 16 mai 2019

Le Président de l'Université de Poitiers
Yves Jean

